

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2017

Présidence	M. J. Grand
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, I. Martinez, A. Potenza, C. Rion Santoru MM. M. Da Costa, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, D. Nicole, D. Perizzolo, B. Riedweg, F. Sandoz, M. Zwahlen
Excusés	MM. C. Brülhart, V. Läderach

Monsieur G. Marti, Maire, et MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2017
 2. Communications du Bureau
 3. Communications du Maire
 4. Communications des Présidents de Commissions
 5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux
 6. Election des responsables du local de vote pour l'année 2018
 7. Plan directeur communal des chemins de randonnées pédestres et préavis à la révision partielle n°201/6/01
 8. Présentation du budget 2018
 9. Propositions individuelles et questions
-

M. GRAND ouvre la séance à 20h35.

1. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2017

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau

M. GRAND demande aux conseillères et aux conseillers de parler à haute et intelligible voix, afin que le public, qui lui en a fait la remarque, puisse suivre les débats.

3. Communications du Maire

Pas de communications.

4. Communications des Présidents de Commissions

- Commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière

M. NICOLE informe que la prochaine séance de la commission se tiendra le 1^{er} novembre à 18h30.

- Commission Culture – Sport – Loisirs - Animation

Mme CHIRIATTI dit que l'expo photo n'a pas été une grande réussite. La prochaine séance de la commission se tiendra le 31 octobre à 18h45.

- Commission Information - Participation

M. SANDOZ dit que la prochaine séance de la commission se tiendra le 31 octobre à 19h30.

- Commission Social – Jeunesse - Aînés

M. GRAND dit que la dernière séance de la commission a reçu Monsieur Christophe MARTI, habitant de la commune, qui demandait à être entendu suite à une motion du Conseil municipal concernant la politique de la jeunesse de la commune.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI dit qu'à l'occasion de sa dernière séance du 2 octobre dernier, la commission a approuvé 1 dossier sur les 3 étudiés :

- Association Bio-Vision (Kenya) : projet de formation dans le domaine de l'élevage de chameaux, CHF 5'000.-.

Le solde restant pour la fin de l'année est de CHF 21'950.-.

Par ailleurs, la commission, à l'unanimité moins une voix, a demandé que soit maintenue l'intention de 1% du budget communal pour la solidarité internationale.

M. LUISONI réitère également le souhait de la commission de voir son action présentée sur un poster à la population à l'occasion des vœux pour la nouvelle année.

La prochaine séance de la commission est fixée au 20 novembre.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. GRAND informe de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 330'000.-- prélevée sur le budget du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux.

M. LE MAIRE dit que ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises depuis 2011 à l'Association des communes genevoises et, début septembre, à l'unanimité, le comité de l'Association a préavisé défavorablement le projet en question, en justifiant qu'un avis favorable créerait un précédent quant à l'utilisation des ressources du Fonds Intercommunal. Or ce Fonds a surtout pour but de financer des infrastructures liées à des activités sportives, culturelles, ou liées à la petite enfance, et non à des projets de génie civil. Cela dit, le 20 septembre, lors d'une Assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale a préavisé favorablement le projet, à une courte majorité (72 voix contre 68).

M. LUISONI aimerait connaître la composition du Comité de l'ACG ainsi que du Conseil du Fonds Intercommunal, afin de comprendre la raison d'une telle divergence.

M. LE MAIRE répond que le Conseil du FI est constitué de magistrats de diverses communes, de toutes couleurs politiques. Le Comité de l'ACG est constitué de 13 magistrats, dont 3 hors parti. M. LE MAIRE dit que c'est la première fois qu'il voit de telles divergences entre ces différentes instances. La majorité des communes étaient contre le projet, mais le poids de la Ville de Genève a fait la différence.

Sans autre remarque, M. GRAND soumet la résolution au vote :

Résolution relative à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, du 20 septembre 2017, portant sur la participation de CHF 330'000.- du Fonds intercommunal au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

Considérant :

- le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;
- le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;
- la participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône ;

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil décide, par 14 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, du 20 septembre 2017, portant sur la participation de CHF 330'000.- du Fonds intercommunal au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

6. Election des responsables du local de vote pour l'année 2018

M. GRAND se présentant à l'un des postes, il passe la parole à M. NICOLE, vice-président.

M. NICOLE rappelle que suite à la décision de Mme Eveline REZZONICO de ne pas renouveler son mandat de suppléante de la Vice-Présidente du local de vote pour 2018, une place est disponible. Les trois autres personnes ayant fonctionné en 2017 acceptent de reconduire leur mandat annuel. M. Jérôme GRAND présente sa candidature au poste de suppléant de la Vice-Présidente.

Sans proposition d'un autre candidat, M. NICOLE procède au vote :

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par acclamation, décide de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2018, les personnes suivantes pour le local de vote de Puplinge :

M. Eric Fillet, Président
Mme Claudine Chiriatti, Vice-Présidente
Mme Martine Hänzi, suppléante du Président
M. Jérôme GRAND, suppléant de la Vice-Présidente

7. Plan directeur communal des chemins de randonnées pédestres et préavis à la révision partielle N°2016-01

M. GRAND cède la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE présente l'extrait de plan et dit que s'agissant de la commune, le plan contient un chemin qui longe la route de Cara en direction de Presinge, chemin non sécurisé que la Canton souhaite supprimer du plan. L'Exécutif de la commune a plaidé auprès du Canton pour une autre voie reliant Puplinge à Presinge, demande acceptée. Egalement, il a été demandé de relier en terme de marquage le village de Puplinge à la Seymaz par le chemin du Barot et le cheminement situé au nord des établissements pénitentiaires. Enfin, il a été demandé au Canton d'établir une liaison transfrontalière via le pont de Cornière, afin de rejoindre le tronçon français le long du Foron et la gare d'Annemasse.

Sans autre remarque, M. GRAND soumet la résolution au vote :

Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre N°2016-01

Vu la lettre du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) du 13 septembre 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre N°2016-01 ;

vu la synthèse des observations liées à la mise à l'enquête publique et le projet de plan directeur modifié en conséquence transmis à la commune en date du 13 septembre 2017 ;

vu les fiches de mesures ponctuelles N°225 et 234 prenant en compte les souhaits de la commune d'améliorer la sécurité du parcours sur son territoire et de créer une nouvelle liaison entre le centre du village et les bords de la Seymaz par le chemin du Barot ;
vu le préavis de la commission Aménagement, travaux, mobilité, cimetière du 4 octobre 2017 ;
vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la LExt (L 1.40) ;
conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al.1 f) et al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide, par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

1. de préviser favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre N°2016-01

8. Présentation du budget 2018

M. GRAND passe la parole à M. NUSSBAUM.

M. NUSSBAUM rappelle que les conseillers voteront le budget le 8 novembre, et que d'ici là, ils auront tout le loisir d'étudier le budget et de demander des explications.

M. NUSSBAUM dit que le budget 2018 est déficitaire. Cette situation est paradoxalement due – en partie - aux bons résultats des exercices précédents, la commune passant de bénéficiaire à contributeur pour ce qui concerne la péréquation intercommunale.

M. NUSSBAUM fait lecture de la Présentation du projet de budget 2018.

M. NUSSBAUM remercie l'administration de la mairie pour la somme considérable de travail effectué, conséquence du changement de plan comptable.

9. Propositions individuelles et questions

M. DA COSTA annonce sa démission de son poste de conseiller et remercie ses collègues pour l'expérience partagée.

Applaudissements de remerciements pour son engagement pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h35.

COMMUNE DE



Le Président

Jérôme GRAND

Le Vice-Président

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire

Patrick ARTER